



Une association  
au service de vos  
projets

# Bilan intermédiaire – accompagnement à la création d'entreprise et suivi post-création

MAIRIE DE PARIS 

 **île de France**

# Table des matières

Table des matières.....	2
Préambule.....	3
Qui sont les porteurs de projets accueillis ?.....	4
Des porteurs de projets majoritairement du 19 <sup>e</sup> .....	4
Quelques éléments sociodémographiques .....	4
Une logique partenariale .....	7
A la rencontre des partenaires .....	7
L'orientation des porteurs de projets .....	9
Un accompagnement adapté à chacun .....	10
Différents types d'accompagnement .....	10
Une posture d'accompagnateur .....	12
Des outils de vulgarisation de la création .....	13
Projets et premières créations .....	14
Perspectives.....	15
Des ateliers collectifs .....	15
Un réseau local de partenaires .....	15
Développement de l'action.....	16

# Préambule

Projets-19 est depuis sa création un acteur de l'accompagnement à la création d'entreprise. Au cours des 10 dernières années nous avons eu l'occasion d'intervenir sur plusieurs dispositifs publics comme CAP Entreprise, les prestations d'accompagnement pour Pôle Emploi, le Contrat d'autonomie, et l'accompagnement individuel et collectif à la MdEE du 19ème.

De ces expériences nous avons tiré une méthodologie solide et des outils performants pour accompagner les créateurs d'entreprise. L'implantation locale de Projets-19 nous permet également d'être au plus près des habitants des quartiers politique de la Ville et des structures locales pouvant être relais de ces actions.

En 2015 la réaffirmation par le contrat de ville de la priorité de soutenir et d'accompagner la création et la reprise d'activités et d'entreprises notamment par les habitants des quartiers et sécuriser les parcours d'entrepreneurs, de l'émergence au suivi post-crédation, a conforté le conseil d'administration de Projets-19 dans l'idée de relancer un projet favorisant le développement d'activité par les habitants des quartiers populaires.

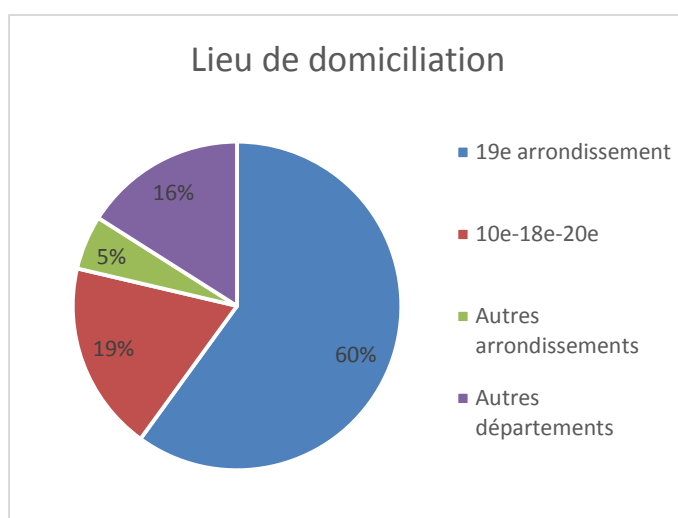
Les deux partenaires institutionnels vers lesquels nous avons d'abord proposé cette action étaient la Région Ile de France avec l'obtention d'un poste Emploi tremplin chargé d'accompagnement des initiatives locales et la Mairie du 19ème arrondissement, à travers l'adjoint au maire en charge de la politique de la Ville, qui s'est montrée attachée à une action de proximité non seulement en direction des futurs créateurs mais également des entrepreneurs déjà immatriculés restant dans une situation professionnelle précaire.

L'action de terrain a réellement démarré en décembre 2015 avec le recrutement de M. Gasnier sur le poste de chargé d'accompagnement.

## Qui sont les porteurs de projets accueillis ?

De décembre 2015 à septembre 2016, 75 personnes ont été reçues dans le cadre d'un premier rendez-vous d'accueil, quel que soit le stade d'avancée de leur projet.

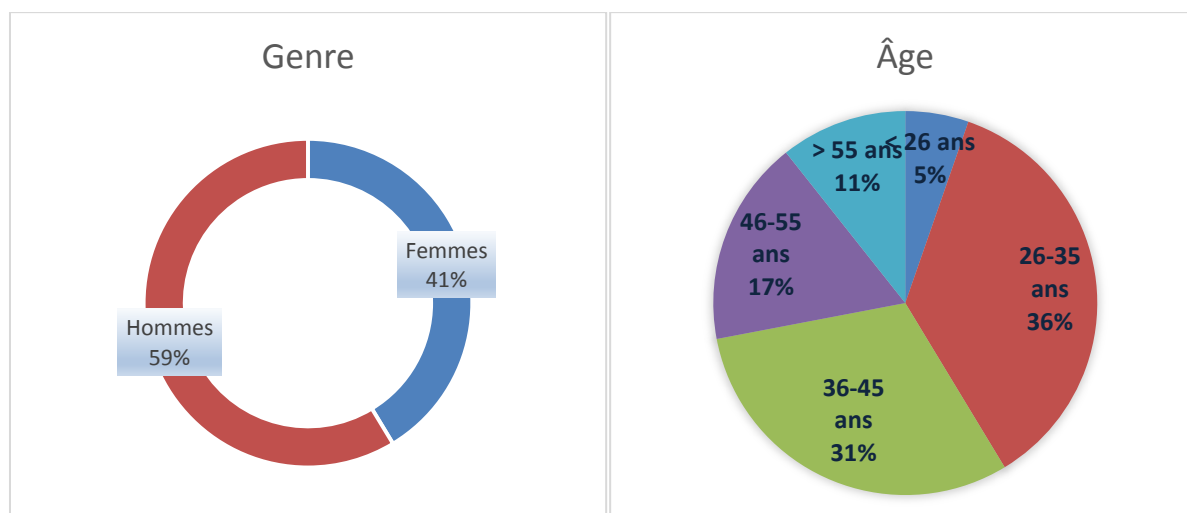
### Des porteurs de projets majoritairement du 19<sup>e</sup>



On remarque qu'il s'agit majoritairement de personnes domiciliées dans le 19<sup>e</sup> arrondissement. Par ailleurs, 45,3% des porteurs de projets rencontrés sont issus de Quartiers Politique de la Ville ou de Veille Active.

Sur le seul 19<sup>e</sup>, 60% des personnes accueillies vivent dans un QPV ou Quartier de Veille Active.

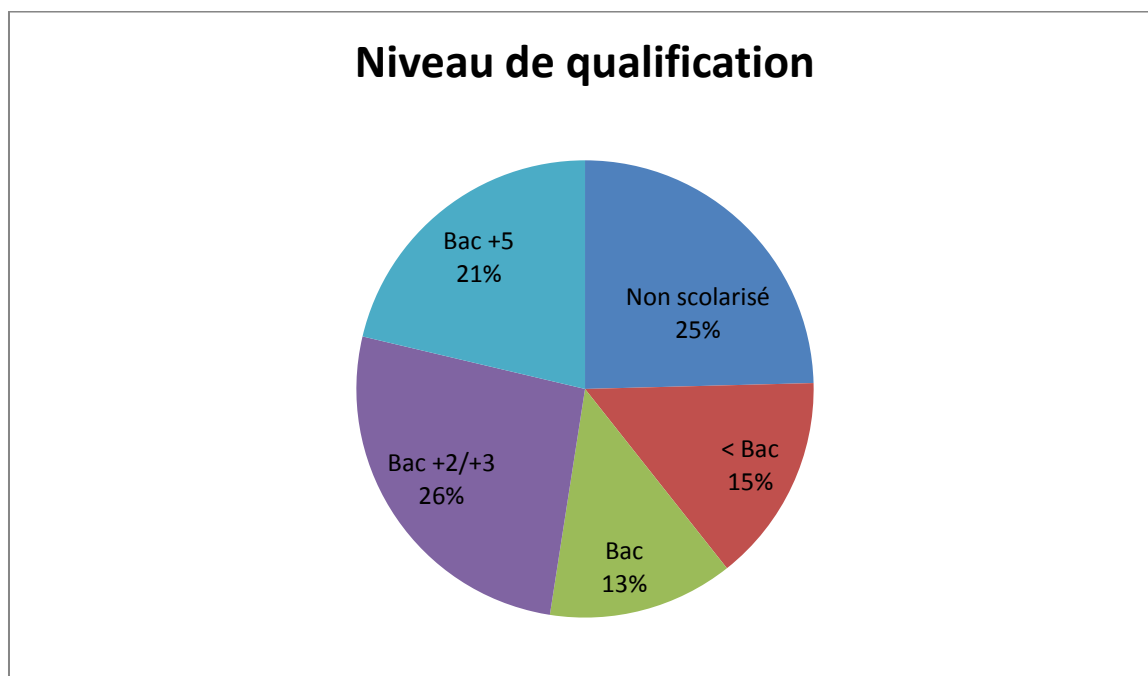
### Quelques éléments sociodémographiques



**4 personnes sur 10 sont des femmes**, ce qui est encourageant, notamment pour un arrondissement où seuls  $\frac{1}{4}$  des créations d'entreprises sont le fait de femmes. De manière générale, les structures d'accompagnement ont une proportion de femmes accueillies plus élevées que la part des créations par des femmes. Projets-19 est donc dans une dynamique similaire.

4 personnes sur 10 ont moins de 36 ans : cette **dynamique jeune** est à l'image d'arrondissements et de quartiers où la part des jeunes est plus importante que dans d'autres arrondissements de Paris.

Par ailleurs,  $\frac{1}{4}$  du public est de nationalité étrangère (hors Union Européenne).

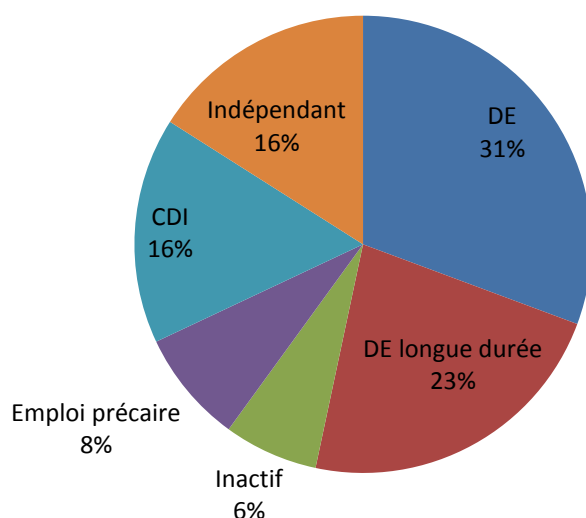


Plus de la moitié des personnes reçues ont un niveau de qualification inférieur ou égal au baccalauréat professionnel.

Les publics plus jeunes sont à l'image de la **variété des niveaux de qualification** : jeunes déscolarisés tôt, ou bien ayant un diplôme professionnel, ou enfin ayant poursuivi des études supérieures.

Pour les publics plus âgés, le niveau de qualification est généralement moins élevé.

## Situation professionnelle



Les porteurs de projets sont dans leur grande majorité **sans emploi pérenne** : 60% sont en recherche d'emploi ou en inactivité (étudiants, retraités, allocataires de l'AAH), 8% en emploi précaire (CDD de courte durée, contrats intérimaires, emploi aidé).

La part d'**indépendants** recouvre 2 types de porteurs de projets :

- Des personnes qui sont déjà indépendantes et qui souhaitent mener un projet de création de société en parallèle ;
- Des personnes qui viennent pour un suivi de leur entreprise et qui ne sont plus bénéficiaires d'allocations ou minimas sociaux.

# Une logique partenariale

## A la rencontre des partenaires

Nous avons rencontré de nombreux partenaires, afin de créer une relation d'orientation et de travail collectif sur l'accompagnement des porteurs de projets.

- ***Des partenaires institutionnels***

Dans le cadre de la Politique de la Ville, l'**Equipe de Développement Local** et l'actuel **adjoint au maire du 19<sup>e</sup> Adji Aoudian** sont des partenaires privilégiés de Projets-19 sur l'ensemble de ses actions.

Nous avons également été sollicités par l'**Espace Parisien pour l'Insertion** de Flandre (19<sup>e</sup>) et des Minimes (1<sup>er</sup>, 2<sup>e</sup>, 3<sup>e</sup>, 9<sup>e</sup>, 10<sup>e</sup>), qui souhaitent articuler leurs dispositifs avec des structures locales d'accompagnement.

- ***Les structures locales***

Nous avons rencontré et communiqué auprès de **diverses structures des quartiers** Politique de la Ville du 19<sup>e</sup>: la Régie de Quartier, les centres d'animation (plus particulièrement Angèle Mercier et Curial), les antennes jeunes (Curial), le centre social Danube, ainsi que des associations comme Courte Echelle.

Outre une orientation possible de porteurs de projets, nous réfléchissons avec eux à la mise en place d'ateliers d'information sur la création d'entreprise au sein de leurs structures.

- ***Les acteurs de la création et du financement de la création d'entreprise***

Nous avons rencontré **PIE**, afin de faciliter l'orientation de porteurs de projets (notamment issus de QPV) sur les dispositifs de prêts d'honneur et de garanties proposés, et de communiquer sur leur prêt permettant de financer le dépôt de garantie à l'entrée d'un local. Autre financeur : l'**ADIE**, afin de suivre les porteurs de projets qui sollicitent un microcrédit.

Concernant les structures d'accompagnement, nous sommes régulièrement en contact avec le **GJCP** (orientations réciproques), la **Cité des Métiers**, ainsi que d'autres acteurs tels Coopaname, la Mission Locale de Paris, et des associations d'accompagnement et d'insertion par l'entrepreneuriat (CIP20, Singa...). Nous pouvons également être en contact

avec la **BGE Paris**, et la **BGE ADIL** (notamment en cas d'accompagnement de porteurs de projet ayant une RQTH),

Par ailleurs, nous avons signé une convention de partenariat avec **Entrepreneurs de la Cité**, afin que les personnes que nous accompagnons puissent bénéficier de leur micro-assurance, et d'une expertise gratuite de local.

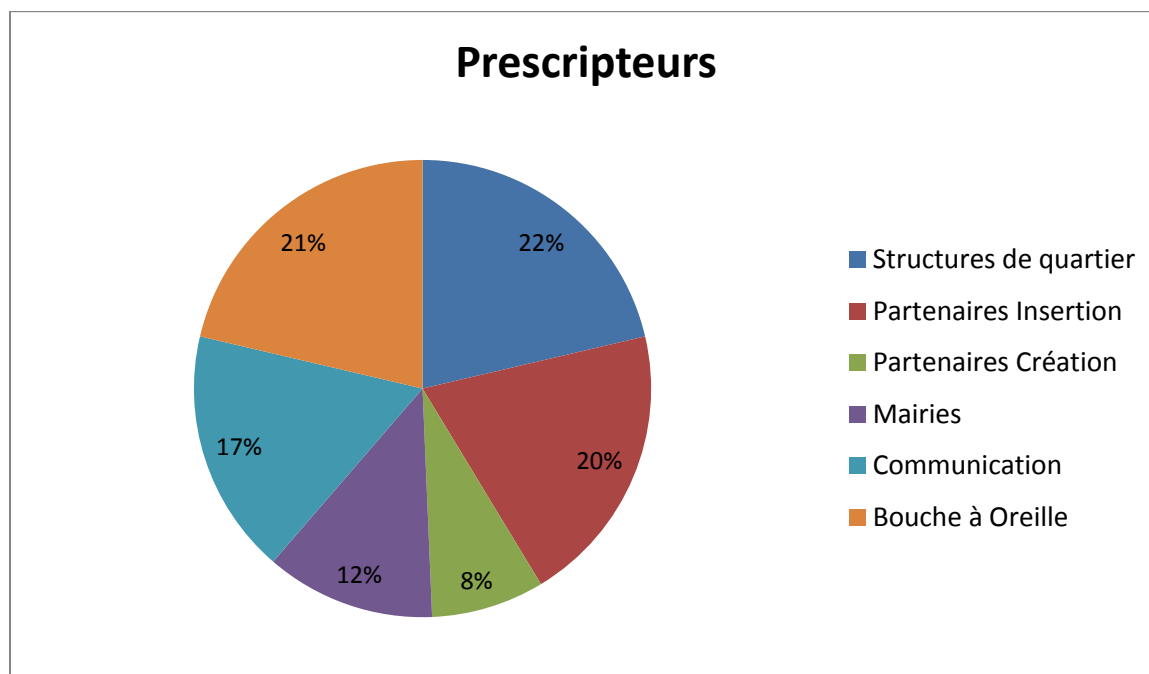


Participation active au groupe **PIMENTS 75**, qui coordonne différents acteurs 'jeunesse' dans l'accompagnement à la création d'activité : Coopaname, le GJCP, l'ADIE (CréaJeunes), la Fabrik, la Mission Locale de Paris.



## L'orientation des porteurs de projets

La pluralité des partenariats crée une **diversité de prescripteurs**.



Les **structures de quartier** sont aussi bien des centres d'animation, des centres sociaux, des associations de quartier, la MDCA du 19<sup>e</sup>, structures qui sont en contact quotidien avec des habitants qui peuvent leur parler d'un souhait de création d'entreprise.

Les **partenaires de l'insertion** correspondent aux travailleurs sociaux, conseillers en insertion professionnelle, à des agences Pôle Emploi et à l'Espace Parisien pour l'Insertion.

Les **partenaires de la création** qui ont eu l'occasion de nous orienter des porteurs de projets sont pour l'instant l'ADIE, la Cité des Métiers, la coordination Piments, et l'Atelier.

La **mairie** du 19<sup>e</sup> nous a également orientés divers projets d'habitants du quartier, ainsi que la mairie du 18<sup>e</sup>.

La **communication** correspond à notre présence sur le web et notre visibilité dans le quartier. Nous avons également communiqué sur la Gazette du 19<sup>e</sup>, feuille d'informations locales, qui a permis à une habitante de venir se faire accompagner.

# Un accompagnement adapté à chacun

## Différents types d'accompagnement

Un **premier entretien** « diagnostic » d'accueil est proposé dans les jours qui suivent le premier contact, dans un souci de **réactivité**. Cet entretien est possible quel que soit le stade du projet, le lieu d'habitation du porteur ou sa situation sociale et professionnelle. Durant cet entretien sont abordés le parcours personnel et professionnel de la personne, le projet envisagé, le stade d'avancement de celui-ci, et les attentes de la personne vis-à-vis de l'accompagnement.

Le **rythme** des rendez-vous est ensuite **adapté** aux attentes et besoins du porteur de projet : en général, ils sont fixés toutes les 2-3 semaines, parfois toutes les semaines. Dans le cadre d'un suivi d'entreprise, ils sont plus espacés dans le temps, sauf lors de la résolution d'un problème particulier.

Les **attentes** les plus couramment exprimées sont :

- Un accompagnement global
- La recherche d'aides financières
- La recherche de locaux
- Du conseil juridique

Lors de leur arrivée à Projets-19, le projet est parfois clairement énoncé (de manière plus ou moins complète), mais également assez régulièrement en cours de formalisation : la première étape de l'accompagnement va donc être de structurer le projet et de le formaliser à l'écrit.

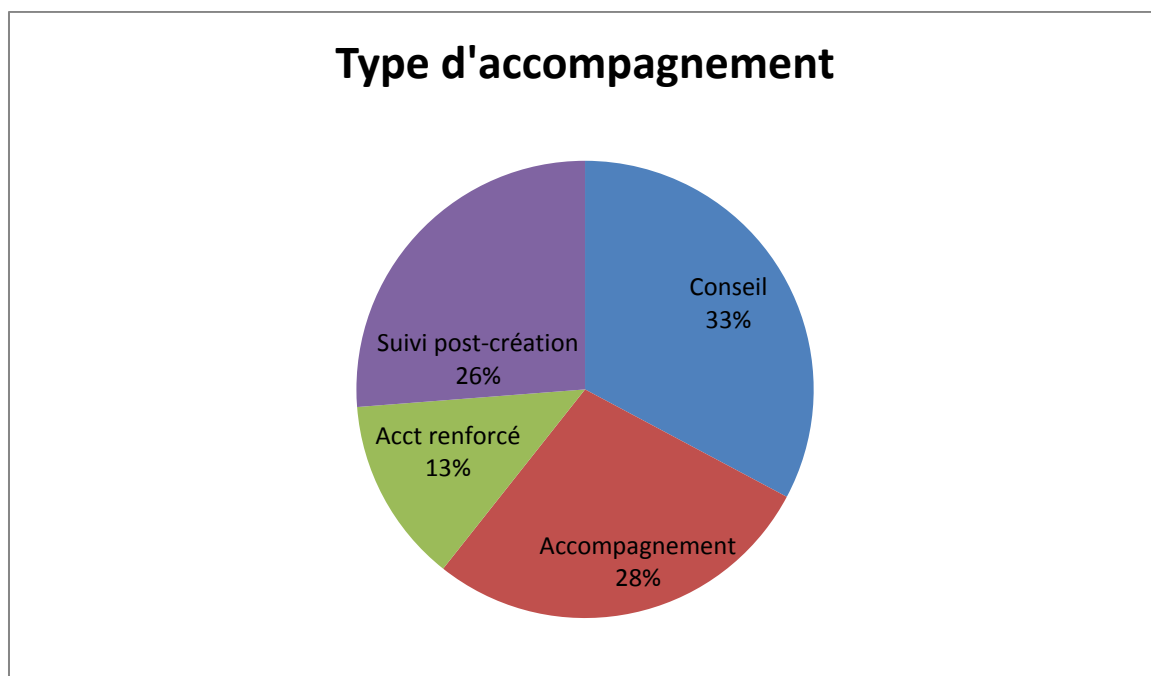
Nous travaillons ensuite sur le modèle économique, l'étude de marché, la définition d'une stratégie commerciale...

Le prévisionnel financier est élaboré ensemble lors des rendez-vous, sur la base de chiffres identifiés et collectés par le porteur de projet (besoins de démarrage, charges courantes, travail sur des hypothèses de chiffre d'affaires...).

L'**accompagnement** est souvent **renforcé** par rapport à d'autres structures, pour un public qui a besoin d'un temps plus long et d'un soutien plus prononcé dans leur démarche de création d'entreprise.

Concernant le **conseil**, il s'agit d'un ou de deux rendez-vous pour répondre à des questions précises, généralement d'ordre juridique, social et fiscal. La personne ne souhaite pas (du moins dans un premier temps), entrer dans une démarche d'accompagnement avant sa création d'entreprise.

Enfin, les personnes qualifiées en « **suivi** » sont des porteurs ayant déjà créé leur activité, et qui ont besoin soit d'un conseil (notamment dans le cadre de la résolution d'un problème d'ordre administratif), soit d'un suivi sur une plus longue durée.



Le **temps d'accompagnement** en rendez-vous est très variable selon le besoin. Ces moyennes sont calculées en 30 septembre, et ne prennent pas en compte le temps de travail sur dossier entre les rendez-vous :

- 1h30 en moyenne pour le conseil.
- 2h45 en moyenne pour le suivi post-crédation : cette durée assez faible s'explique par le fait que certains viennent pour un conseil ponctuel, et que nous ne sommes qu'au début des suivis post-crédation plus globaux .
- 3h40 en moyenne pour l'accompagnement. Néanmoins la grande majorité des projets étant en cours d'accompagnement, cette moyenne va tendre à augmenter.

- 8h35 dans le cadre de l'accompagnement renforcé. Néanmoins la grande majorité des projets étant en cours d'accompagnement, cette moyenne va tendre à augmenter.

## Une posture d'accompagnateur

La posture est fondée sur un principe : **être aux côtés du porteur de projet**, sans jugement *a priori* sur le projet. Des questionnements, remarques, et la mise en relief de points de vigilance sont néanmoins abordés.

L'accompagnement est **adapté au niveau d'autonomie** de la personne : il peut être classique pour les porteurs les plus autonomes (comme d'autres structures d'accompagnement), et plus spécifique pour d'autres (pouvant même aller jusqu'à l'accompagnement des porteurs lors de la visite de locaux commerciaux).

Concernant le simple **conseil** sans volonté d'accompagnement global, le choix est fait d'**apporter l'information demandée**, d'aider par exemple au choix du statut juridique adapté au projet et aux souhaits de protection (sociale, patrimoniale) du porteur de projet. Une sensibilisation à d'autres thématiques que celle du conseil demandé est généralement effectuée.

Si ce niveau de conseil n'est pas suffisant pour sécuriser et fiabiliser un projet, le parti pris est de ne pas bloquer la personne qui peut être réfractaire à un accompagnement classique, et de rester disponible afin de travailler sur le projet, même si cela n'intervient qu'après la création de l'entreprise.

Un rôle de **médiation** est fréquemment nécessaire, dans le cadre du suivi d'entreprises, afin de faire le lien entre les entrepreneurs et les différents organismes (sociaux, fiscaux...). En effet, une incompréhension entre créateurs et administrations crée souvent des tensions, il est donc important de désamorcer ou résoudre des problématiques.

## Des outils de vulgarisation de la création

Nous essayons le plus possible de **rendre accessible** à tous les outils d'accompagnement à la création d'entreprise, par un langage simple mais non simplifié, et l'explication de termes spécifiques.

Différents documents servent de **support de travail** :

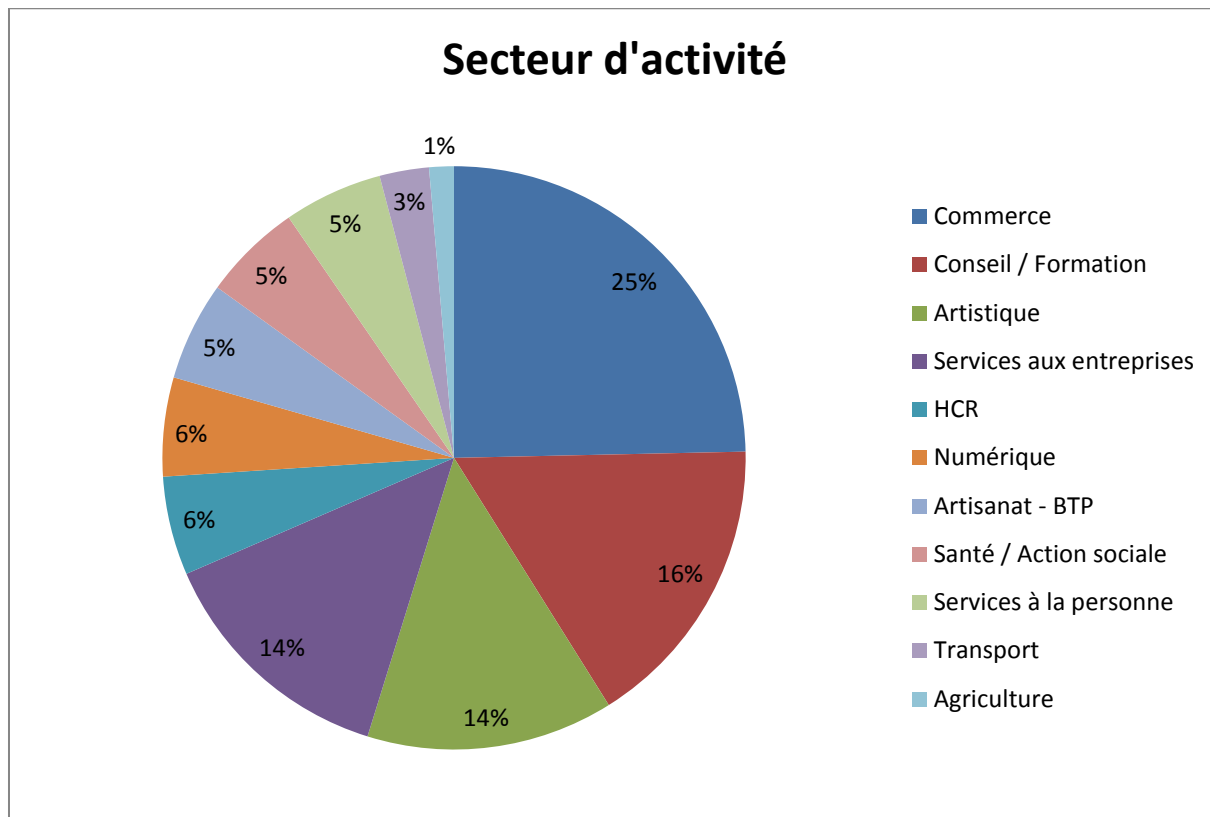
- Une fiche « diagnostic projet » afin de faire le point sur les éléments importants à connaître avant de se lancer (motivations, ce qu'on vend, à quel prix, comment se faire connaître, connaissance des clients, concurrents et fournisseurs, les réglementations à respecter)
- Un modèle de Business Plan avec des explications pour chacune des parties abordées dans celui-ci : il est un support de l'accompagnement, soit par un système d'allers et retours dans un cadre de travail individuel entre les rendez-vous, soit par sa rédaction en rendez-vous sur la base de points de travail individuel demandés.
- Pour établir le prévisionnel financier, un document de travail est donné au porteur, expliquant de manière simple les différents éléments du prévisionnel, et répertoriant la collecte de chiffres à effectuer pour ensuite travailler ensemble sur les tableaux financiers lors des rendez-vous.

Des **fiches-outils** ont aussi été élaborées :

- Une fiche sur la micro-entreprise
- Les critères de choix d'un local
- Un comparatif des statuts juridiques
- Un répertoire des principales aides (financements, exonérations, cumul avec les allocations et minima sociaux, aides à l'emploi de salariés)

# Projets et premières créations

Les **domaines d'activité** accueillis sont variés.



Au 30 septembre, **11 projets** accueillis ont abouti à une **création** : une majorité d'entre eux se sont constitués en entreprise individuelle sous le régime de la micro-entreprise. Cette part importante est principalement liée au fait que ce bilan est effectué sur les 10 premiers mois de notre action d'accompagnement : une petite activité, sans demande de financement, sans nécessité de locaux, est de plus en plus fréquemment créée en autoentrepreneur, et le moment entre l'accueil et la création est beaucoup plus rapide.

D'autres projets sont par ailleurs **proches de la création**, sous forme de société pour la plupart : ils sont actuellement dans une phase de recherche de financement, ou de recherche de locaux.

# Perspectives

## Des ateliers collectifs

Projets-19 a mis en place un premier atelier collectif depuis le mois d'octobre, intitulé « **Le B.A.-BA de la créa** » : Il s'agit désormais de la 1<sup>ère</sup> étape d'accompagnement au sein de l'association (sans que cela constitue une étape obligatoire).

En petit groupe (maximum 8 personnes), toutes les 2-3 semaines, sont abordées durant cet atelier d'environ 3 heures les différentes étapes de la création d'entreprise, avec le focus sur des points répondant aux interrogations des participants.

Cet atelier peut être également animé au sein des structures partenaires.

D'autres ateliers sont envisagés, notamment sur les questions liées aux statuts juridiques.

Nous sommes aussi dans une démarche de co-construction pour des **ateliers animés chez les partenaires**. Ainsi, nous travaillons autour de la Mission Locale de Paris sur un atelier à destination des jeunes 'créant' une structure pour travailler pour des plateformes type Uber et à destination des éducateurs de rue des clubs de prévention ; un autre atelier va être élaboré sur la micro-entreprise avec l'antenne jeunes Curial.

Enfin, nous souhaitons organiser des **mini-audits**, lors desquels les personnes présentent leurs projets devant un petit comité d'experts.

## Un réseau local de partenaires

Afin de favoriser la dynamique locale dans la création d'activité, nous souhaitons prendre contact avec différents acteurs incontournables pour un créateur d'entreprise, dans le 19<sup>e</sup> arrondissement : banques, experts-comptables, avocats, assureurs.

Pour le porteur de projet, il s'agit d'être mis en contact avec d'autres **professionnels**, ayant un regard sur leur projet. Ils seront également sollicités dans le cadre des mini-audits.

En effet, nous avons remarqué lors de suivi d'entreprises le manque de rigueur professionnelle de certains de ces acteurs, face à des créateurs ne sachant pas vers qui se tourner. Il est donc plus que souhaitable que nous soyons en capacité d'indiquer des cabinets pouvant les accompagner lorsque des porteurs de projets nous en font la demande.

Enfin, nous souhaitons nous rapprocher des bailleurs sociaux, pour faciliter la **recherche de locaux**, en pied d'immeuble, mais également dans le cadre du déploiement du plan Vital Quartiers.

## Développement de l'action

L'action va se poursuivre, avec un **fort ancrage** Politique de la Ville et le développement du partenariat local.

Cet accompagnement des entrepreneurs doit aussi s'articuler avec des structures et actions de sensibilisation et d'émergence de projets dans le 19<sup>e</sup>.

Par ailleurs, une **sensibilisation à des statuts alternatifs** (Coopératives d'Activité et d'Emploi, création de sociétés coopératives...) sous-tend l'action de Projets-19 dans son accompagnement, et plus généralement l'accompagnement vers l'ESS de porteurs de projets qui en ont une connaissance souvent abstraite.